



Le dimanche 10 octobre 2010

HÔPITAL DE LAVAU

LES DECRETS SUR LE PROTOCOLE LMD ET LE DROIT D'OPTION SONT PARUS (choix caté A ou B)

Plusieurs décrets ont été publiés au JO les 23 et 29/09/10 sur le reclassement des infirmiers, le droit d'option et la délivrance du grade de licence aux titulaires du DE, pour les étudiants ayant accompli leurs études à partir de septembre 2009. Ces décrets valident le protocole dit Bachelot LMD (Licence- Master- Doctorat).

Un droit d'option sous forme d'un chantage à la pénibilité !

Le droit d'option prévoit pour les infirmiers diplômés avant septembre 2009 un droit d'option : les infirmières qui appartiennent actuellement à la catégorie B devront choisir entre 2 options :

- Rester en catégorie B en conservant le bénéfice de la catégorie active, de la bonification d'un an par dix ans travaillés dans le calcul de la décote et un départ à la retraite à 57 ans si la réforme actuelle aboutie (55 ans avant cette réforme inacceptable).
- Passer en catégorie A avec des légères avancées salariales mais en reculant l'âge de leur départ à la retraite à 60 ans.

Fin mars 2011 : un délai de 6 mois pour choisir !

Les décrets prévoient l'envoi d'un courrier individuel à chaque infirmier pour l'informer des propositions de reclassement dans un délai de deux mois après la date de publication du décret portant création du nouveau corps.

Les courriers seront donc adressés aux infirmiers entre le 29 septembre et le 29 novembre 2010.

Les infirmiers auront alors un délais de 4 mois pour faire connaître leur choix auprès de l'administration de leur établissement. Ce délai permettra aux agents concernés de recueillir toutes les informations nécessaires à l'exercice de leur choix.

Ainsi le droit d'option (choix caté A ou B) s'exercera entre le 29 novembre 2010 et le 29 mars 2011.

Lire sur notre site internet les articles : sur les nouvelles grilles indiciaires IDE, le protocole LMD à la rubrique Actualités. Site CGT CH Lavour : www.cgt-chlavour.fr

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr